



DICRIM

Document d'information
communal sur les risques
majeurs



Commune
de LAPS



EDITO DU MAIRE

FAIRE FACE AUX RISQUES

« PREVENIR POUR MIEUX REAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Laps est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

À cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document.

Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés par mes services.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire,



Philippe CHOUVY

SOMMAIRE



Le DICRIM ? Qu'est-ce que c'est ? | Page 2



L'alerte | Page 3



Kit d'urgence | Page 4



Inondations | Page 5



Mouvements de terrain | Page 9



Séisme | Page 12



Radon | Page 14



Feux de végétations | Page 15



Risques technologiques et industriels | Page 18



Risques climatiques | Page 21



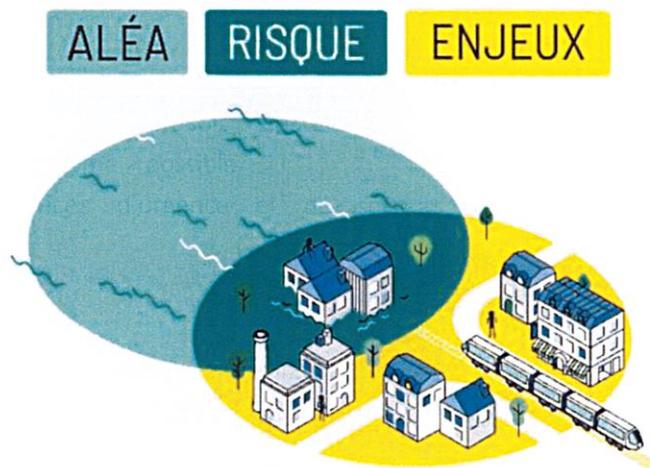
Tempête | Page 23



Risques sanitaires | Page 25

LES RISQUES MAJEURS

Un risque majeur peut être d'origine **naturelle**, **technologique** ou **anthropique**. Pour qu'il y ait un risque il doit à la fois exister un aléa (l'inondation par exemple) et un enjeu, une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux sont forts. **Il existe une multitude de risques**. Certains sont prévisibles quand d'autres ne le sont pas. Certains peuvent se produire subitement quand d'autres mettent des heures voire des jours à se concrétiser. Chaque territoire est soumis à des risques variés, qu'il convient de connaître.



En cas d'évènement majeur, les services d'urgence et de secours peuvent être dépassés en raison de leur nombre limité. Il est nécessaire que **chaque citoyen soit préparé et le plus autonome possible** pour que les services d'urgence et de secours puissent consacrer leurs moyens à ceux qui en ont le plus besoin.

Mieux préparés, mieux informés, vous serez en mesure d'agir et d'aider vos proches plus efficacement face à une situation d'urgence.

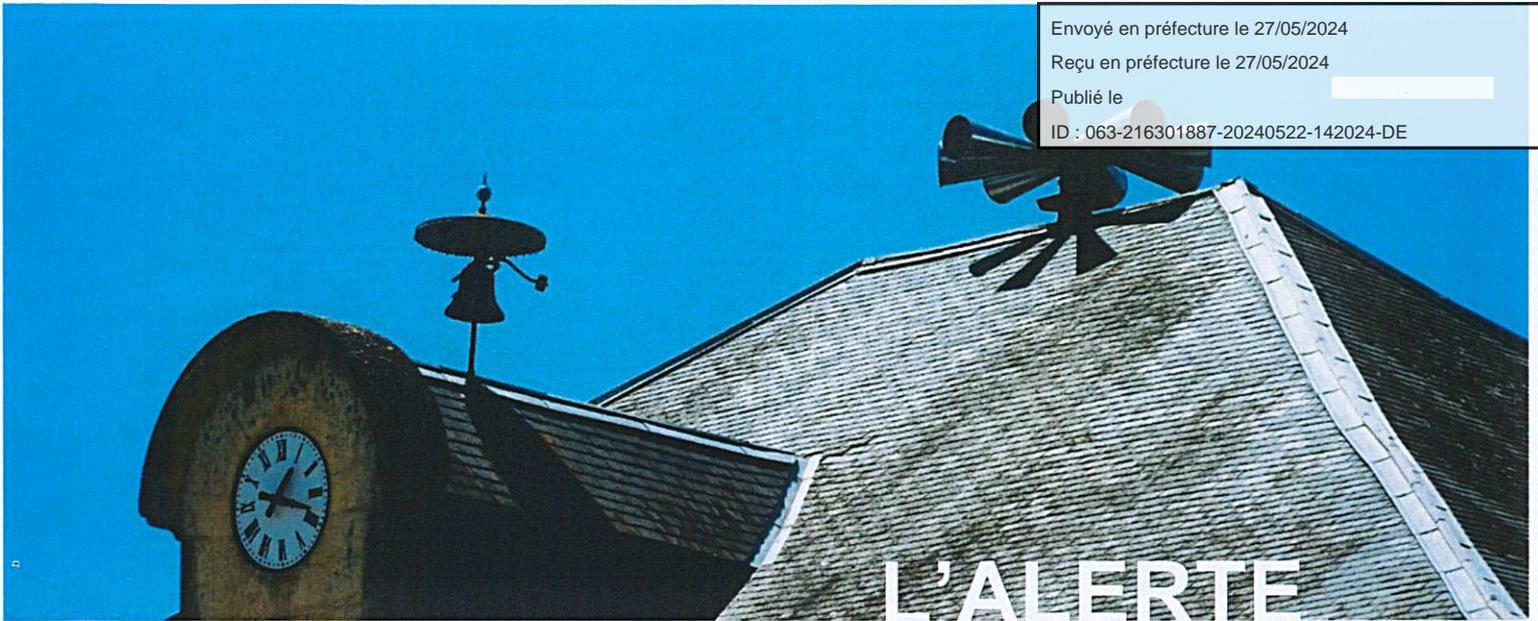
LE DICRIM ? QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le DICRIM est un document de sensibilisation et de prévention destiné au grand public. Il allie connaissance du risque et préparation à la gestion de crise. Il vise à faire connaître aux citoyens les risques majeurs de leur commune et comment s'y préparer et y faire face.

Le PCS

Le plan communal de sauvegarde est un document de planification **opérationnelle** permettant de guider la commune en situation de crise. Il est obligatoire pour les communes présentant des risques naturels ou technologiques majeurs. Les communes soumises à un PCS doivent posséder un DICRIM.





CONNAITRE LES MOYENS D'ALERTE

Les dispositifs d'alerte informent la population d'un danger immédiat pour l'activité humaine. Il existe différents moyens d'alerte, dont :

- Les ensembles mobiles d'alerte comme les haut-parleurs intégrés à certains véhicules ;
- Les automates d'appels, permettant l'envoi d'appel ou de SMS ;
- Le porte-à-porte qui consiste à alerter physiquement habitant par habitant d'un danger imminent. Souvent pratiqué dans les petites communes.
- Les sirènes, parfois remplacées par endroit par le tocsin ;
- L'application **Panneau Pocket**

Dans les mois à venir, ces moyens vont être renforcés par le dispositif **FR-Alert**, utilisant le **cell-broadcast** et les **SMS géolocalisés** afin d'alerter et d'informer instantanément l'ensemble des téléphones connectés dans un espace donné.

RECONNAITRE L'ALERTE



Les sirènes permettent d'informer la population de l'arrivée imminente d'une catastrophe via un signal composé de 3 séquences de 1 minutes et 41 secondes, séparées par 5 secondes de silence. La fin de l'alerte consiste en un signal sonore continu de 30 secondes.



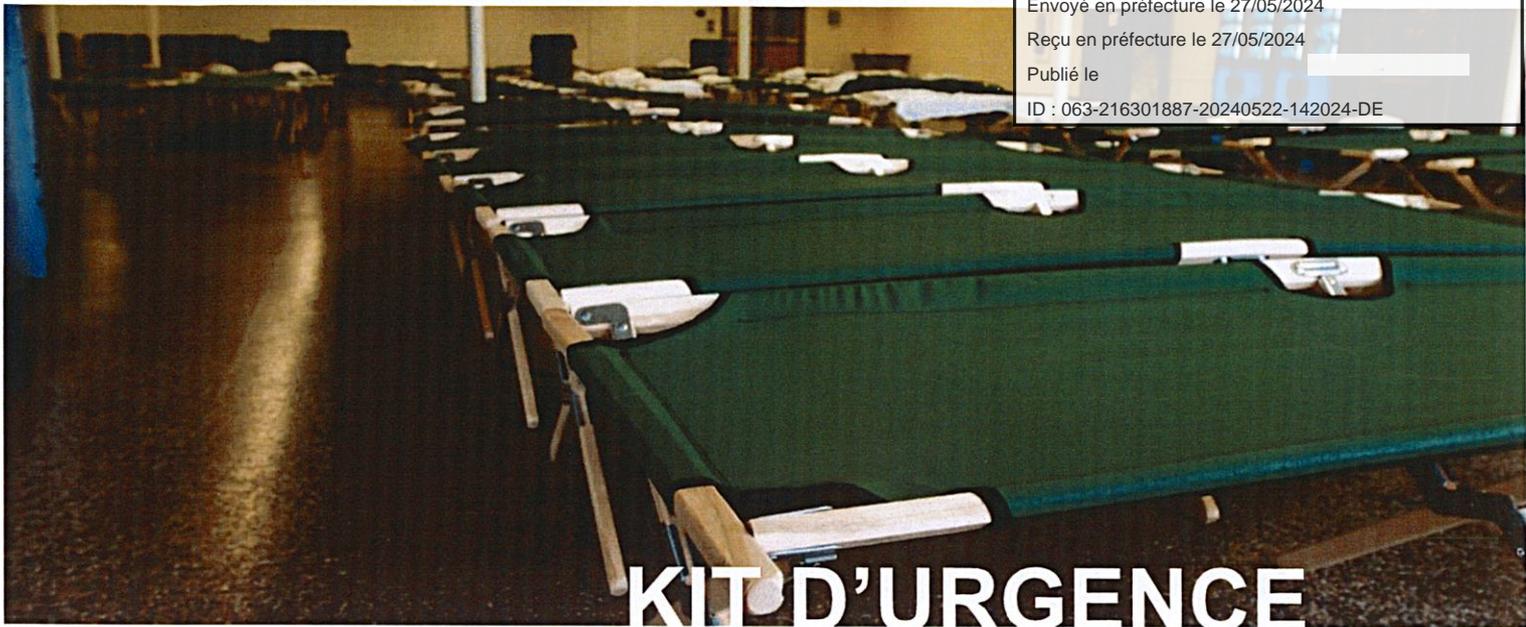
Fin d'alerte
(30 s.)



SAVOIR REAGIR EN CAS D'ALERTE

- Je me mets à l'abri, et je ferme les portes et fenêtres
- J'écoute la radio, et j'applique les consignes des autorités
- J'évite de téléphoner
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école, les établissements scolaires sont préparés





Il est recommandé de constituer un kit d'urgence. Il est essentiel que l'on soit amené à rester chez soi ou à évacuer. En cas d'évacuation, il permet de s'assurer de ne rien oublier. Il est essentiel pour partir serein.



Documents d'identité



Clés de maison et de voiture



Argent liquide



Téléphone portable



Radio à dynamo



Vêtements de rechange



Couteau multifonction



Lampe à dynamo



Objets à valeur sentimentale



Un moyen de distraction



Trousse de premiers secours



Médicaments et ordonnances



Bouteilles d'eau



Couverture de survie



Brosse à dents et dentifrice



Gel douche



Boite de conserve



Barre de céréales



Pastilles de purification d'eau



Le débordement du cours d'eau

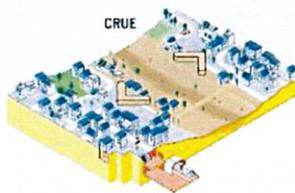
Des précipitations intenses sur plusieurs semaines peuvent provoquer des crues. Le niveau de l'eau monte et le cours d'eau sort de son lit. Les conséquences peuvent être ressenties sur plusieurs mois voire années (impacts indirects : économiques, dégâts des infrastructures, coupures des réseaux).

Les remontées de nappes

Les nappes phréatiques sont les réservoirs naturels d'eau que l'on trouve sous les couches du sol. Ces nappes sont liées aux cours d'eau. En cas de crue, l'eau des nappes remonte et l'eau peut s'infiltrer dans les ouvrages en sous-sols (caves, souterrains et parkings). Ainsi, des ouvrages même loin des cours d'eau peuvent être touchés tandis que les bâtiments peuvent être fragilisés par ce type d'inondation.

Le ruissellement pluvial

Une grande quantité d'eau liée à de fortes précipitations peut saturer les réseaux d'évacuation des eaux de pluie. Tandis que le surplus ne peut pas s'infiltrer en raison de l'imperméabilisation des sols. Cela inonde en quelques minutes les caves, la chaussée, ou encore les réseaux de transports souterrains.



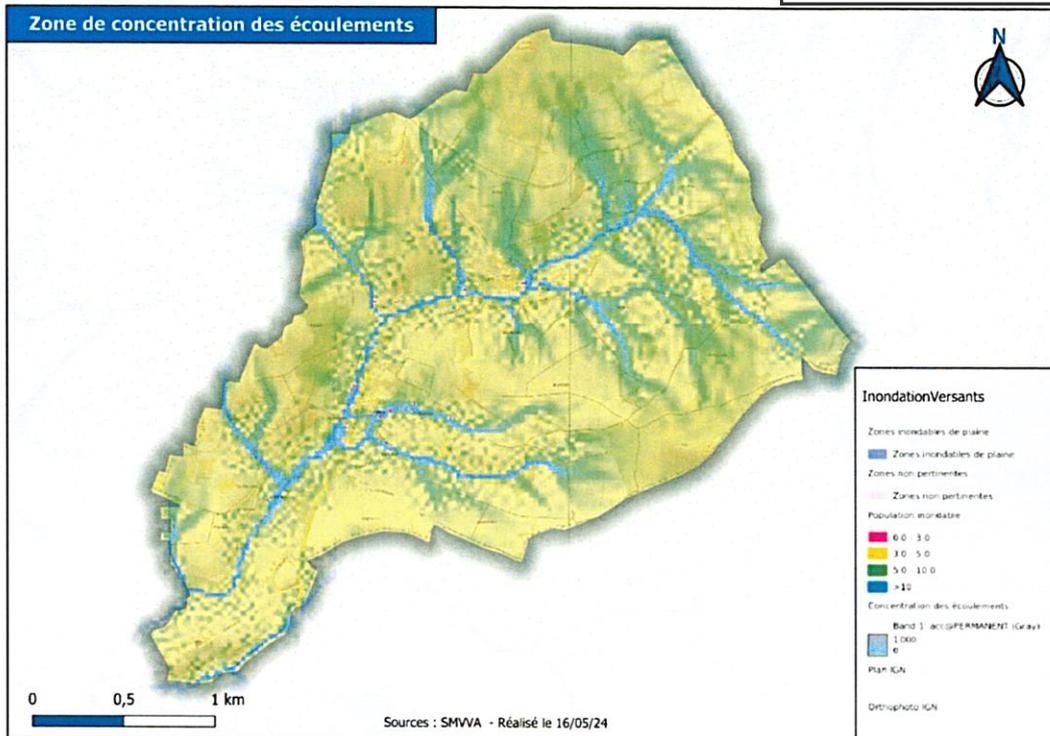
Par débordement



Par ruissellement



Par remontée de nappes



HISTORIQUES DES INONDATIONS ET COULEES DE BOUES DANS MA COMMUNE

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1422767A	Inondations et/ou Coulées de Boue	28/07/2014	04/10/2014
INTE1328613A	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/08/2013	23/11/2013
INTE1230773A	Inondations et/ou Coulées de Boue	27/05/2012	02/08/2012
INTE9900627A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	30/12/1999
INTE9400581A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/1994	02/12/1994
INTE9300038A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/06/1992	27/02/1993
INTE9300038A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/06/1992	27/02/1993
INTE8800166A	Inondations et/ou Coulées de Boue	14/05/1988	13/08/1988
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

SE PREPARER

Même si vous n'avez pas les pieds dans l'eau, vous pourrez subir les conséquences d'une inondation sur plusieurs jours voire plusieurs semaines. Vous n'aurez peut-être plus d'électricité, de chauffage, d'eau potable, d'assainissement et ne pourrez peut-être donc plus rester dans votre logement.

Avant

- Je me renseigne** pour savoir si mon quartier est en zone inondable
- Si j'habite en zone inondable, **je réfléchis** à d'autres **solutions d'hébergement** pour plusieurs jours voire plusieurs semaines, dans l'hypothèse où les autorités donnent un ordre d'évacuation
- Dès qu'une inondation est annoncée, **je rentre** tous les objets susceptibles d'être emportés par l'eau (véhicules, meubles, barrières, mobiliers de jardin, etc.)
- Je m'informe** sur la manière dont elle va toucher mon territoire : auprès de ma commune ou sur le site Internet vigicrues.gouv.fr

Pendant

- Je m'informe et je suis les **consignes de sécurité** en suivant des sources officielles (Vigicrues, Météo France, mairie, préfecture...)
- Je ne m'engage ni à pied, ni en voiture** dans une zone inondée.
- Je reste attentif et j'assiste les personnes les plus vulnérables dans mon entourage.
- Je prépare ma valise** avec les objets essentiels (voir « § Kit d'urgence »)
- Je surélève ou déplace dans les étages les objets sensibles, précieux ou polluants. Je n'oublie pas la cave et le garage !
- Je coupe le gaz, l'eau et l'électricité avant d'évacuer

Après

- Je réintègre mon logement et ne rebranche les réseaux qu'une fois que les autorités ou des professionnels m'en ont donné l'autorisation
- Avant de nettoyer, jeter ou sécher, je constitue un **dossier photos pour l'assurance** que je contacte sans tarder
- Je me protège** avant de manipuler les déchets produits par l'inondation.



LES BONS REFLEXES

Je ne m'engage pas dans une zone inondée, ni à pieds ni en voiture



Je coupe le gaz, l'électricité et l'eau



J'écoute la radio, et j'applique les consignes des autorités

Pour en savoir plus sur le risque inondation, consulter :

Les sites du Gouvernement :

- www.gouvernement.fr
- www.ecologie.gouv.fr

Le site de la préfecture du Puy-de-Dôme

- www.puy-de-dome.gouv.fr

Le site de Météo-France :

- Vigilance météorologique www.vigilance.meteofrance.fr

Les sites des services de l'État :

- Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr
- L'Avvertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC) et Vigicrues Flash : www.apic-vigicruesflash.fr

Le site de Géorisques :

- www.georisques.gouv.fr



MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines diverses. Ils présentent parfois un danger pour les personnes et les biens. Leurs dommages peuvent avoir des conséquences socio-économiques considérables.

Un **glissement de terrain** est un déplacement généralement lent d'un terrain sur une pente. Il peut entraîner des dégâts importants aux constructions. Dans certains cas, il peut provoquer leur destruction complète. Il peut également être causé par l'érosion des berges.

Les **éboulements** et chutes de blocs sont des mouvements de terrain rapides résultant de l'action de la pesanteur sur des éléments rocheux. Les éboulements, peuvent causer des dommages importants aux structures pouvant aller jusqu'à leur destruction.

Les **coulées de boues** sont des mouvements rapides de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Elles peuvent souvent être la conséquence de fortes précipitations et d'inondations

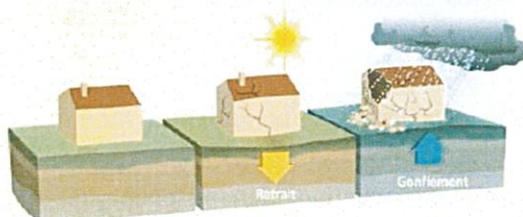
Les **effondrements** sont des mouvements de terrain qui se produisent de façon plus ou moins brutale et résultent de la rupture d'un toit ou des appuis d'une cavité souterraine. Les effondrements brutaux peuvent entraîner d'importants dégâts matériels et humains.

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles

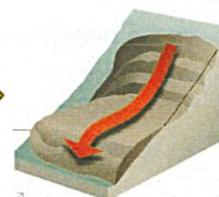
Les terrains argileux superficiels peuvent voir leur volume varier à la suite d'une modification de leur teneur en eau. Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de retrait) et gonflent au retour des pluies (phénomène de gonflement). Ces variations peuvent atteindre une amplitude pouvant endommager les bâtiments localisés sur ces terrains, allant de la simple fissure à la fragilisation complète du bâtiment avec un affaissement par exemple.

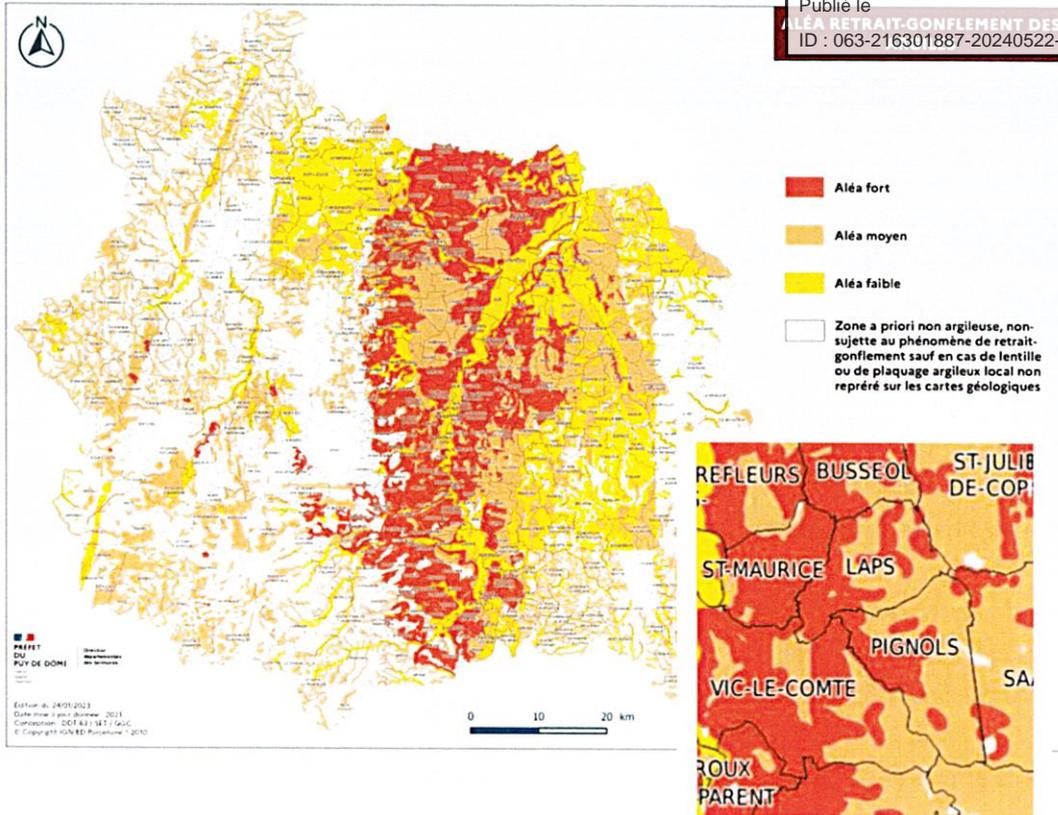
LE RISQUE A LAPS

La commune est plus particulièrement concernée par :



- ✓ les retraits gonflement des argiles : le risque est de 3/3
- ✓ les glissements de terrain
- ✓ les coulées de boue





HISTORIQUE DES SECHERESSES DANS MA COMMUNE

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2114775A	Sécheresse	01/04/2020	06/06/2021
INTE2019261A	Sécheresse	01/01/2019	03/09/2020
INTE1920338A	Sécheresse	01/07/2018	09/08/2019
IOCE1119704A	Sécheresse	01/01/2010	22/07/2011
INTE0000771A	Sécheresse	01/01/1998	29/12/2000

HISTORIQUE DES MOUVEMENTS DE TERRAIN DANS MA COMMUNE

Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

SE PREPARER

Il est important de prendre conscience du risque de mouvement de terrain autour de chez vous et de vous prémunir au mieux pour y faire face.

Avant

- Je me renseigne** pour savoir si mon quartier est en zone à risque de mouvement de terrain
- Je m'informe** sur les conséquences et dégâts potentiels
- Je me prépare** pour éventuellement y faire face **en préparant** un kit d'évacuation et **en me tenant prêt** à évacuer si la consigne est donnée par les autorités

Pendant

- Je m'éloigne de la zone dangereuse
- Je ne reviens pas sur mes pas
- En cas d'éboulement ou de chutes de pierres, je m'abrite sous un meuble solide et je m'éloigne des fenêtres

Après

- Je n'entre pas dans un bâtiment endommagé
- J'empêche l'accès des zones dangereuses au public
- J'informe les autorités en cas de problèmes



LES BONS REFLEXES



Je m'éloigne de la zone de danger, et si besoin j'évacue le bâtiment ou je m'abrite sous un meuble solide



J'écoute la radio, et j'applique les consignes des autorités



Je coupe le gaz, l'électricité et l'eau

Pour en savoir plus, consulter :

Les sites du Gouvernement :

- www.gouvernement.fr
- www.ecologie.gouv.fr

Le site de la préfecture du Puy-de-Dôme

- www.puy-de-dome.gouv.fr

Les sites du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) :

- www.brgm.fr
- www.infoterre.brgm.fr

Les site de Géorisques :

- Les mouvements de terrain : www.georisques.gouv.fr
- Le retrait-gonflement des argiles : www.georisques.gouv.fr
- Les cavités souterraines : www.georisques.gouv.fr

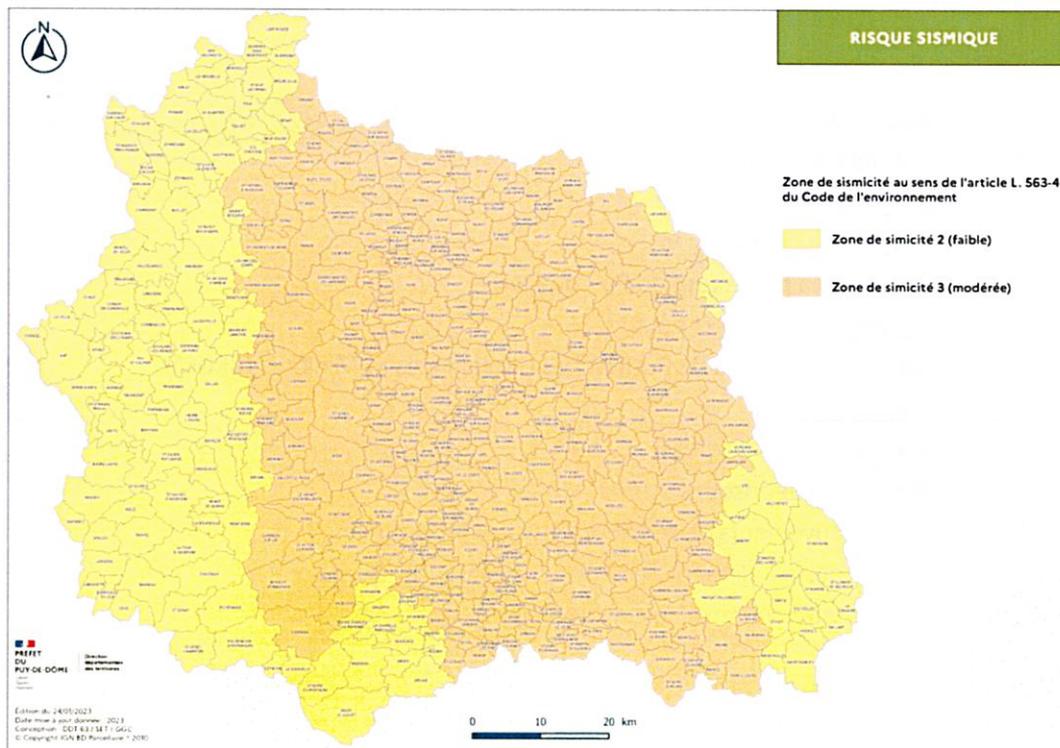




Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

LE RISQUE A LAPS



Sur l'échelle règlementaire, le risque sismique à Laps est de **3/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau **2**, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique.

Il est important de prendre conscience du risque de séisme autour de chez vous et de vous prémunir au mieux pour y faire face.

Avant les secousses

- REPÉREZ les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- FIXEZ les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H avec les objets et articles essentiels
- FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité de votre bâtiment

Pendant les secousses

- ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT
- NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- EN VOITURE, NE SORTEZ PAS et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- RESTEZ ATTENTIF : après une première secousse

Après les secousses

- SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer
- ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami
- EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

Pour en savoir plus, consulter :

Les sites du Gouvernement :

- www.gouvernement.fr
- www.ecologie.gouv.fr

Le site de la préfecture du Puy-de-Dôme

- www.puy-de-dome.gouv.fr

Les sites des organismes spécialisés :

- www.brgm.fr
- www.franceseisme.fr
- www.opgc.uca.fr

Le site de Géorisques :

- Les mouvements de terrain : www.georisques.gouv.fr

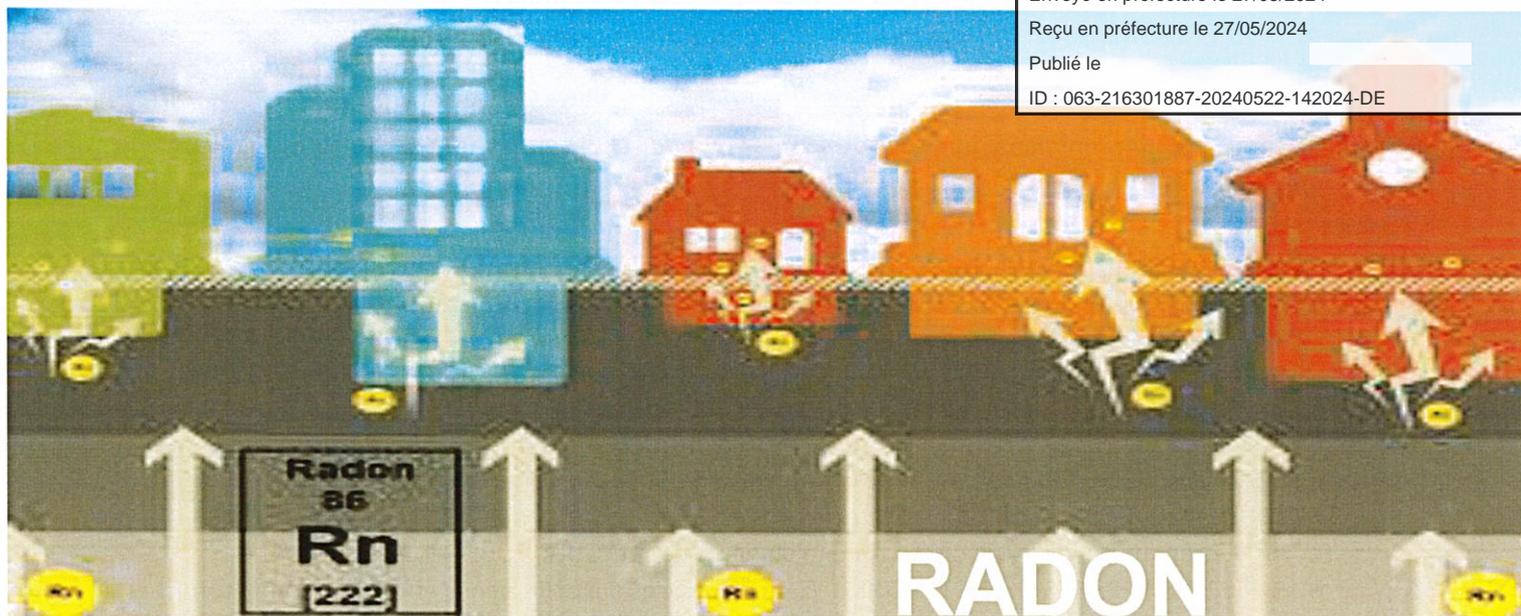
Le site du Réseau Sismologique et Géodésique Français (RESIF) :

- www.resif.fr

Pour en savoir plus sur les constructions parasismiques :

- Les guides de l'AFPS : www.afps-seisme.org





Le radon est un **gaz radioactif, incolore et inodore** issu de la désintégration de deux métaux radioactifs présents dans le sol et le sous-sol, l'**uranium** et le **radium**. Ces métaux sont particulièrement présents dans les **sous-sols granitiques** et **volcaniques** mais aussi dans les **roches sédimentaires** (argileuses et calcaires).

Lorsqu'il est à l'état gazeux, il peut être présent dans l'**air** que nous respirons ou dans l'**eau souterraine**, cependant sa période radioactive est relativement courte. A contrario, dans les lieux confinés (habitations, caves, etc.), il peut atteindre des concentrations élevées (plusieurs milliers de Bq/m³) et engendrer alors un risque pour la santé.

Selon la pression atmosphérique, le radon est plus ou moins en mesure de s'échapper du sol. C'est en hiver que la teneur en radon est susceptible d'être la plus importante.

Globalement, la concentration en radon dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du sol ;
- les caractéristiques du bâtiment et sa ventilation.

LE RISQUE A LAPS

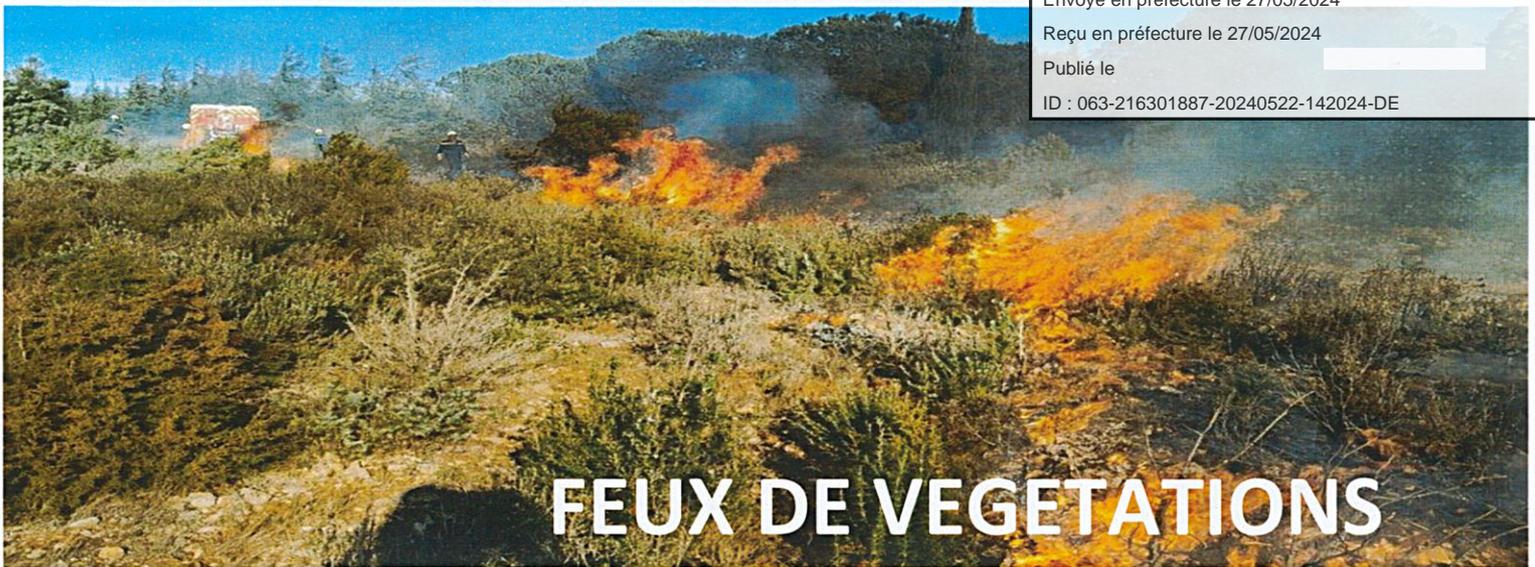
Sur l'échelle règlementaire dans notre commune, le potentiel radon est de 1/3 (faible).

Pour en savoir plus, consulter :

Les organismes officiels :

- Le site du Gouvernement : www.solidarites-sante.gouv.fr
- Le site de Géorisques : www.georisques.gouv.fr
- Le site de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr
- Le site de l'IRSN : www.irsn.fr
- Le site de l'ASN : www.asn.fr
- Le site du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) : www.cstb.fr
- Le Plan Régional Santé-Environnement (PRSE) : www.auvergne-rhone-alpes.prse.fr





Le risque de feu de végétation recouvre plusieurs thématiques au niveau départemental :

- **les feux de cultures**, intéressant essentiellement les feux de céréales à paille, en période de moisson ;
- **les feux d'espaces naturels**, concernant des secteurs non-boisés (landes, espaces naturels, prairies en déprise agricole) ;
- **les feux de forêts**, que ces espaces soient des forêts de production ou des espaces naturels.

Dans tous les cas, un départ de feu nécessite 3 facteurs :

- **un combustible (végétation) ;**
- **un apport d'oxygène (air) ;**
- **une source de mise à feu (flamme, étincelle, foudre, etc.).**

Ces feux sont rarement d'origine naturelle. En effet, environ 90 % des feux sont, volontaires ou non, d'origine humaine :

- soit **involontaire** : les imprudences (mégots mal éteints, pique-nique en forêt, jeux d'enfant, véhicules avec pot d'échappement très chaud garés en forêt), les travaux agricoles ou forestiers (écobuage non surveillé en période hivernale), accidents provenant des infrastructures de transport (lignes électriques, chemins de fer), les dépôts d'ordures, etc.
- soit **volontaire** : pyromanie, conflit de territoire, vengeance, etc.

NB : à noter que le département du Puy-de-Dôme est autant concerné par des événements en sortie d'hiver que par des événements estivaux.

LE RISQUE A LAPS

Selon le zonage (voir carte ci-dessous extraite du DDRM), le risque de feux de végétations sur Laps est de faible à modéré.

SE PREPARER



AVANT

- Respecter les règles d'emploi du feu
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels, etc.)
- Débroussailler régulièrement autour de son habitation
- Ne pas stocker de matières inflammables à proximité de l'habitation
- Ne pas fumer en forêt et respecter les interdictions d'accès
- Toujours jeter son mégot dans un cendrier
- Être vigilant lors de travaux de bricolage (soudure, meulage, etc.) en extérieur



PENDANT

- Dans la nature, s'éloigner dos au vent
- S'abriter dans un bâtiment et fermer les portes et les volets
- Boucher les entrées d'air (aérations, cheminées, etc.)
- Respirer à travers un linge humide
- Se préparer à l'évacuation en attendant l'ordre des autorités



EN VOITURE

- Gagner si possible une clairière ou s'arrêter sur la route si celle-ci est dégagée et allumer les phares

POUR LES HABITATIONS EXPOSÉES

- Vérifier régulièrement l'état des portes, volets et de la toiture
- Ouvrir le portail pour faciliter l'accès aux pompiers
- Arroser le bâtiment avant l'arrivée des flammes
- Débâcher la piscine



APRÈS

- Éteindre les foyers résiduels
- Prendre des nouvelles de ses voisins



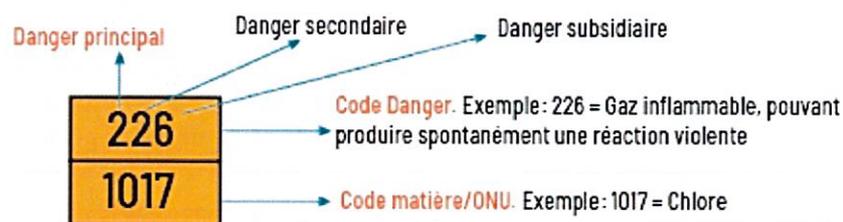
Le risque industriel peut se matérialiser de différentes façons. Il peut concerner un site industriel ou nucléaire, ou le transport de matières dangereuses (TMD). Certains sites sont classés comme des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ces sites sont soumis à de nombreuses réglementations pour garantir la protection des populations et des biens.

Les matières transportées ou utilisées dans le cadre de certaines activités industrielles peuvent constituer un danger pour la santé humaine, les biens ou l'environnement.

Un accident industriel ou lié au TMD peut avoir les conséquences suivantes :

- Explosion et effet de blast
- Incendie
- Contamination de l'air, de l'eau, des sols
- Dispersion de matières radioactives

Les transports de matières dangereuses sont identifiés et peuvent être reconnus par des plaques standardisées, placées sur la cargaison.



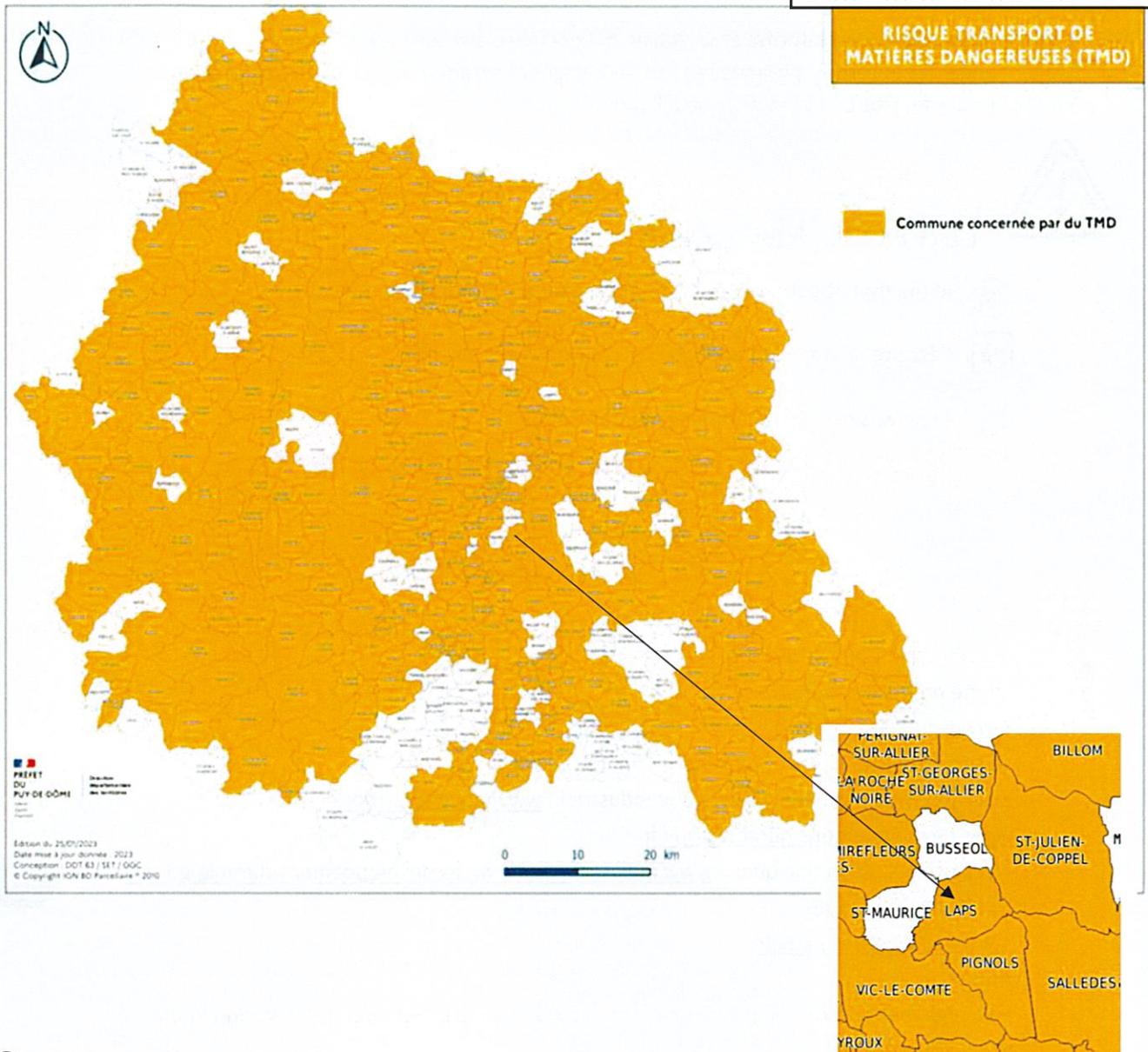
LES RISQUES IDENTIFIES A LAPS

Sur le site georisques.gouv.fr, ils sont au nombre de trois :

- Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) (lieu de stockage de déchets inertes (terre) Route de Billom à Laps)
- Risque de pollution des sols (présence d'une ancienne décharge)
- Risque minier (présence d'une ancienne carrière à ciel ouvert à Cleophy)

Auxquels il faut rajouter, d'après le DDRM (Document Départemental des Risques Majeurs)

- Le risque Transport Routier de Matières dangereuses



SE PREPARER

Il existe différents comportements et bons réflexes pour se préparer en cas d'accident industriels.

Avant

- Pour le risque nucléaire, **je me renseigne** pour savoir si j'habite dans une zone exposée. Si oui, **je me prépare** en cherchant des comprimés d'iode stable à prendre en cas d'accident nucléaire, à la demande des autorités
- Je m'informe** sur les risques industriels et leur localisation en consultant les documents disponibles en mairie ou sur Internet.

Pendant

- Je m'abrite** dans un bâtiment en dur, portes et fenêtres fermées et je pense à couper la ventilation
- Si je suis dans un véhicule, **je m'abrite** le plus rapidement possible
- Je ne touche pas** aux objets, aliments ou à l'eau du robinet
- J'allume** une radio, la télévision ou les comptes officiels des autorités pour me tenir informé des consignes à suivre
- En cas d'accident nucléaire, je ne prends **mes cachets d'iode** que sur consigne du préfet

Après

- ❑ Je garde mon calme, je m'informe et je signale ma présence aux services de secours
- ❑ A la demande des autorités, j'évacue la zone pour gagner l'extérieur du périmètre de protection
- ❑ A la fin de l'alerte, j'aère le local de mise à l'abri



LES BONS REFLEXES

-  Je me mets à l'abri et j'évite de m'exposer aux produits chimiques
-  J'écoute la radio, et j'applique les consignes des autorités
-  Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école

Pour en savoir plus, consulter :

Le site du Gouvernement :

- www.gouvernement.fr

Le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes :

- Les bases de données sur le risque industriel : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
- Les risques technologiques : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Le site de Géorisques :

- www.georisques.gouv.fr

Autres :

- La réglementation de la prévention des risques et de la protection de l'environnement : www.aida.ineris.fr
- La prévention des risques industriels - État des lieux : www.vie-publique.fr

159



RISQUES CLIMATIQUES

LE GRAND FROID

On parle de grand froid lorsque les températures atteignent des valeurs inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid représente un danger pour la santé de tous.

Le dispositif national « grand froid » a pour but de limiter la surmortalité saisonnière, en grande partie liée aux épidémies de maladies infectieuses.

Des plans de viabilités hivernales sont également mis en œuvre pour réduire les effets nuisibles de la neige et du verglas présents sur les routes.

LA CANICULE

La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins 3 jours consécutifs. Cela représente un risque pour les personnes les plus fragiles (enfants de moins de 4 ans, femmes enceintes, personnes âgées de plus de 65 ans) et les plus exposées à la chaleur.



Source : Ministère des solidarités et de la santé

Pour me prémunir du **grand froid**, je peux adopter de bons réflexes :

- Je vérifie le bon état de marche** de mon installation de chauffage et de production d'eau chaude. Je la fais entretenir par un professionnel agréé. Il est recommandé de ne pas utiliser de chauffage d'appoint de manière continue
- Je ne bouche pas les aérations de mon logement.
- Je prévois l'équipement nécessaire** aux situations d'urgence : vêtements chauds et couvertures, y compris dans la voiture
- Je prévois de l'eau** et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson
- Si je suis **obligé.e de sortir, j'équipe ma voiture** de chaînes ou de pneus neige et **je couvre les parties du corps** les plus sensibles au froid

Pour me prémunir des **fortes chaleurs**, je peux adopter de bons réflexes :

- Je porte des habits **légers** et amples
- J'**utilise** ventilateurs et brumisateurs
- Je me **rafraîchis** et je me mouille le corps plusieurs fois par jour
- Je **maintiens un logement frais** en favorisant la circulation d'air. En journée, je ferme les fenêtres et volets



LES BONS REFLEXES



J'écoute la radio, et j'applique les consignes des autorités



Je donne et prends des nouvelles de mes proches



Je mange en quantité suffisante



Je bois beaucoup d'eau et ne bois pas d'alcool



J'évite les efforts physiques



Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le 115



Je maintiens une maison au frais en cas de canicule et je reste au chaud en situation de grand froid

En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur les risques climatiques et comment s'y préparer, n'hésitez pas à consulter le site [meteofrance.com](https://www.meteofrance.com).

Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site [gouvernement.fr/risque](https://www.gouvernement.fr/risque)

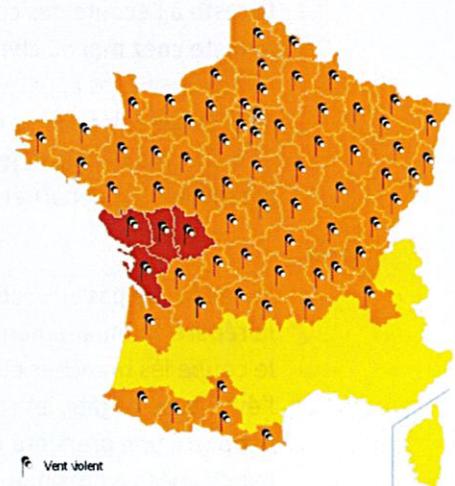




On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique génère des vents dépassant 89 km/h. Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou leur environnement, et peuvent notamment provoquer des inondations.

Météo-France prévoit trois niveaux de vigilance :

-  *Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.*
-  *Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus.*
-  *Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus.*



Source : Météo France

En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur le risque de tempête et comment s'y préparer, n'hésitez pas à consulter le site vigilance.meteofrance.fr Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site gouvernement.fr/risques



SE PREPARER

Les vents violents et tempêtes peuvent toucher des endroits où l'on peut penser être à l'abri. Soyez vigilant et informé du risque tempête autour de chez vous pour adopter les bons gestes et vous y préparer.

Avant

- Je m'informe** en consultant régulièrement les bulletins associés à la vigilance météorologique
- Je rentre tous les objets** susceptibles d'être emportés et projetés par le vent (parasols, tables, chaises, plantes...)
- Je ferme** les portes et volets
- J'arrête les activités** de loisirs de plein air
- Je prépare ma valise** avec les objets essentiels (voir « § En cas d'évacuation »)

Pendant

- Je reste** à l'écoute des consignes des autorités
- Je reste chez moi** ou cherche un abri au plus vite
- Je débranche les appareils électriques et les antennes de télévision
- Je m'éloigne** des arbres et structures métalliques
- Si je dois me déplacer, **je respecte les déviations** mises en place, **je roule** doucement et **je signale** mon départ et ma destination à mes proches

Après

- Je ne touche pas** aux câbles électriques tombés par terre
- Je répare** sommairement ce qui peut l'être sans danger
- Je coupe** les branches et les arbres qui menacent de s'abattre si je le peux
- J'évalue les dégâts**, les points dangereux et je m'en éloigne
- J'apporte une première aide** à mes voisins et je pense aux personnes âgées et handicapées à proximité
- Je m'assure** que l'eau soit toujours potable avant consommation



LES BONS REFLEXES



J'écoute la radio et j'applique les consignes des autorités



Je ne touche pas aux fils électriques tombés par terre



Je rentre dans un bâtiment en dur ou je reste chez moi

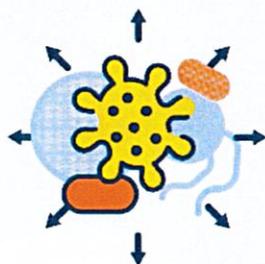


Je coupe le gaz, l'électricité et l'eau

RISQUES SANITAIRES

Les risques sanitaires sont les risques qui peuvent affecter la santé de la population du fait notamment d'agents infectieux ou de dysfonctionnement des organisations de soins. Le risque sanitaire dépend de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme. Il s'agit des effets sur la santé survenant à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination.

Les différents risques sanitaires sont :



- ◆ Les **risques infectieux**, qui entraînent une contamination de la population (pandémie grippale, Ebola, Dengue).
- ◆ La **pollution des eaux** qui peut avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, déjections animales) ou être due aux activités humaines (rejets domestiques, industriels ou agricoles). Le risque surgit lorsque ces eaux deviennent inutilisables pour : la consommation de l'eau, de produits vivants ou issus de cultures et milieux aquatiques (coquillages, cresson, etc.) et la baignade.
- ◆ Les **contaminations alimentaires ou médicamenteuses** liées à des agents pathogènes (industrie agroalimentaire, restauration collective, etc.).

En savoir plus

Si vous souhaitez en savoir plus sur les risques sanitaires et comment s'y préparer, n'hésitez pas à consulter le site santepubliquefrance.fr. Pour obtenir des informations sur l'ensemble des risques, vous pouvez également consulter le site du ministère en charge de la santé solidarites-sante.gouv.fr



SE PREPARER

Le risque sanitaire peut être immédiat et représenter sur le long terme une menace directe pour la santé de l'homme. Des gestes simples peuvent être adoptés en prévention du risque mais aussi lorsque la crise surgit :

Avant

- Je m'informe** sur les risques sanitaires de mon territoire et **je me prépare** en connaissant les bons gestes à adopter
- J'écoute** les consignes des autorités et **je reste informé.e**

Pendant

- Je me lave** les mains plusieurs fois par jour avec du savon et **j'utilise** une solution hydro-alcoolique
- Lorsque **j'éternue** ou **je tousse**, **je me couvre** la bouche et le nez avec un mouchoir ou éventuellement ma manche
- En cas de symptômes, **j'appelle** mon médecin traitant et **j'évite** tout contact
- Je contacte le 15** uniquement en cas d'urgence
- J'évite** les activités non essentielles me faisant courir un risque
- Je respecte** les consignes des services de l'Etat

Après

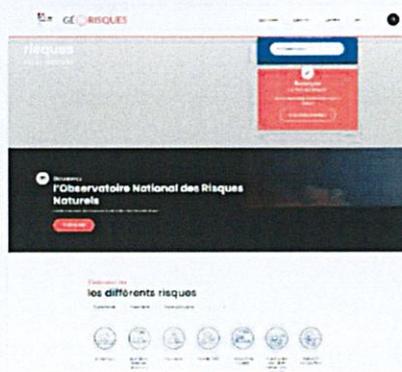
- J'écoute** la radio et **je respecte** les consignes de sécurité

FOCUS COVID-19



Source : Gouvernement, Info Coronavirus

POUR ALLER PLUS LOIN



L'Etat met à dispositions deux plateformes contenant des ressources sur les risques :

Géorisques est une plateforme mise à disposition par le ministère en charge de l'écologie pour informer et sensibiliser le grand public sur les risques naturels et technologiques présents sur l'ensemble du territoire national.

Le site internet gouvernement.fr/risques recense l'ensemble des risques à l'échelle du territoire.

Contact

Commune de LAPS

Mairie

1 Place François Brugière

63270 LAPS

04.73.69.02.69

communelaps@orange.fr

POMPIERS	18 OU 112
SAMU	15 OU 112
POLICE NATIONALE	17
MAIRIE	04 73 69 02 69
PREFECTURE	04 73 98 63 63

LES STATIONS DE RADIO

FRANCE BLEU AUVERGNE	102.5
FRANCE INTER	90.4 OU 90.8
FRANCE INFO	105.5

Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le

ID : 063-216301887-20240522-142024-DE